

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE : ETES-VOUS BIEN PROTEGES ?

La Responsabilité Civile du Mandataire Social (RCMS) est souvent méconnue pourtant elle peut sauver votre patrimoine personnel en cas de mise en cause dans l'exercice de vos fonctions.

Pourquoi souscrire ?

En tant que mandataire social (gérant, président, ...), vous pouvez être poursuivi pour :

- Faute de gestion ;
- Non-respect des obligations légales ou fiscales ;
- Préjudices causés à des tiers.

Ce que couvre l'assurance RCMS :

- Les frais de défense (avocats, experts...) ;
- L'indemnisation des victimes ;
- La protection de votre patrimoine personnel ;
- Des extensions possibles (reconstitution d'image, etc.).

Ce qui n'est pas couvert :

- Les actes intentionnels ou frauduleux ;
- Les sanctions pénales ;
- Les litiges privés.

Anticiper, c'est protéger.

Ne laissez pas l'imprévu vous fragiliser.

Parlez-en avec votre assureur.

